

PROJET EOLIEN DES GROIES BOURGS ET PATRIMOINE (AIRE D'ETUDE RAPROCHÉE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée

Éléments structurants

- Verrou boisé
- Vallée
- Vallée sèche

Bourgs principaux

- Emprise de bourg
- Frange urbaine fermée sur le paysage environnant
- Frange urbaine ouverte sur le paysage environnant
- Principe d'orientation des vues sur les bourgs principaux de l'aire d'étude rapprochée

Coupes

- Coupe AA' : Chef-Boutonne / ZIP

Patrimoine et visibilité

Types de protection

- Inscription / Classement
- Protection au titre des sites (ponctuel)
- Protection au titre de sites (site étendu)
- Protection au titre des monuments historiques
- AVAP / ZPPAUP
- Parc Naturel Régional Xxxx

Contexte paysager

- Edifice ou site non étudié (en dehors de l'aire d'étude paysagère éloignée)
- Edifice ou site intégré dans un écrin paysager
- Edifice ou site disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
- Edifice ou site aux abords dégagés
- Edifice ou site en belvédère sur le paysage

Visibilité dans le paysage

- Edifice ou site non visible dans le paysage
- Edifice ou site peu visible dans le paysage
- Edifice ou site partiellement visible dans le paysage
- Edifice ou site bien visible dans le paysage
- Edifice ou site très visible dans le paysage

Tableau récapitulatif des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Désignation des éléments protégés			Commune	Analyse du patrimoine				Analyse par aire d'étude (emboîtement d'échelle)		Sensibilités
Numéro	Nom	Éléments protégés		Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeux	Aire d'étude éloignée	Aire d'étude rapprochée	
								vue en direction de la ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	vue en direction de la ZIP depuis un endroit fréquenté à l'échelon local (départementale, bourg, lieu touristique, chemin de randonnée...)	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude rapprochée ?
1	Logis de Cherçonay	Inscrit	Longré (16190)	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis les abords	-	Sensibilité faible ou peu marquante
2	Eglise	Inscrit/Classé	Saint-Fraigne (16317)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	dans la perspective de la D717	-	Sensibilité faible ou peu marquante
3	Eglise Saint-Maixent	Classé	Empué (16127)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le parvis	-	Sensibilité modérée
4	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Pioussay (79211)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée du bourg	-	Sensibilité modérée
5	Eglise de Loizé	Inscrit	Gournay-Loizé (79136)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	-	Pas de sensibilité
6	Eglise de Javarzay	Classé	Chef-Boutonne (79083)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée nord du bourg	-	Sensibilité modérée
7	Eglise	Inscrit	Tillou (79330)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	-	Pas de sensibilité
8	Eglise Saint-Révérend	Inscrit	Les Edits (17149)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	-	Pas de sensibilité
9	Eglise de l'Assomption	Inscrit	Romazières (17301)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	-	Pas de sensibilité
10	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	Villiers-Couture (17477)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le sud du bourg	-	Sensibilité modérée

3.5 Eolien

3.5.1 Des incursions du motif éolien à l'échelle rapprochée

L'aire d'étude rapprochée comprend 2 parcs existants et 2 projets avec avis de l'AE.

Ils sont tous regroupés au sud ou au sud-ouest du périmètre :

- Trois d'entre eux, le parc existant de Saint-Mandé-sur-Brédoire, les projets avec avis de l'AE de la ferme éolienne des Romazières et de Volkswind-Saint-Fraigne se situent chacun dans des clairières distinctes de la marche boisée ;
- Le parc existant de Saint-Fraigne est quant à lui en limite de la Marche boisée, dans un secteur de la Plaine de Niort.

Chacun de ces 4 parcs et projets montre également des implantations différentes même si globalement l'orientation dans le sens de la marche boisée est conservée : en double ligne nord/sud pour le parc de Saint-Mandé-sur-Brédoire, en groupe pour le projet des Romazières et celui de Volkswind-Saint-Fraigne et en ligne simple nord-ouest/sud-est pour le parc de Saint-Fraigne.

Cette disposition éclectique des parcs ne pose cependant pas de problème majeur, leur position dans des clairières différentes permettant de les isoler visuellement dans des espaces définis à une échelle proche : les grands massifs forestiers agissent comme de larges écrans depuis les clairières qui ne permettent pas souvent de présenter plusieurs parcs ensemble. Il faut une prise de recul certaine pour avoir une vue d'ensemble de la marche boisée et du contexte éolien.

Le motif éolien est donc récurrent sur le territoire, mais pas omniprésent dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée. Par ailleurs, de nombreux parcs en lisière nord-est de l'aire d'étude viennent animer l'horizon depuis la limite nord de la marche boisée. Leur éloignement ne permet pas de les voir depuis les clairières. Toutefois, ils rappellent leur présence et la rémanence du motif à l'échelle de l'aire d'étude éloignée depuis la frange de l'unité paysagère.

La zone de projet vient donc se positionner dans une clairière de la marche boisée qui n'est pas encore investie par l'éolien. Cette localisation devrait donc permettre de limiter les effets cumulés avec les parcs du sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée. La sensibilité par rapport à cette éventuelle covisibilité est donc faible. Toutefois la localisation de la ZIP en bordure nord de cette unité paysagère l'intercale entre deux bassins visuels, celui au sud-ouest et celui au nord-est formé par les parcs en dehors de l'aire d'étude rapprochée. Cette position intermédiaire peut alors poser une sensibilité assez importante vis-à-vis d'un effet d'encerclement des bourgs au nord-est de la ZIP. Toutefois, cet effet devrait être largement atténué par la végétation présente, notamment celle de l'écharpe bocagère, qui vient former un écran entre le projet et les bourgs concernés.

3.5.2 Analyse des effets de saturation visuelle et d'encerclement

A l'échelle rapprochée, on considère qu'au-delà de 10 km, le projet peut être visible, mais que sa taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km. Ainsi l'analyse de la saturation visuelle sur les bourgs est donc réalisée pour ceux situés à moins de 10 km du projet.

Une ZIV a été réalisée afin de déterminer les zones de visibilité de la ZIV (hauteur prise pour 180 m) dans le paysage. Cette hypothèse maximisante permet donc d'identifier les bourgs qui peuvent être potentiellement mis en covisibilité avec celle-ci. Parmi les bourgs à moins de 10 km, les sensibilités vis-à-vis d'un risque d'effets de saturation visuelle ou d'encerclement sont donc étudiés uniquement ceux présentant un risque de visibilité du projet. La carte et le tableau pages suivantes répertorient les bourgs concernés.

Pour chacun de ces bourgs, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, excepté le relief, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire.

Pour chaque bourg étudié, les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi (ici le centre du bourg concerné par le calcul). Les éoliennes des projets au-delà de 10 km ne sont pas prises en compte : elles seront sûrement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de trois indices, à savoir :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.
- L'indice de densité des horizons occupés est le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut être majoré par la densité d'éoliennes présentes. Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.
- L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Les différents seuils fixés sont issus de l'étude "Éoliennes et risques de saturation visuelle" réalisée par la DIREN Centre en 2007.

Dans un premier temps, les indices prendront uniquement en compte les parcs éoliens existants, accordés ou en instruction avec avis de l'AE. Les indices seront calculés dans un second temps avec l'emprise de la ZIP de manière à analyser le risque d'effet de saturation sur le paysage dans une situation maximisante.

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											
	Luché-sur-Brioux	Les Eduts	Romazières	Villiers-Couture	Chives	Couture-d'Argenson	St-Fraigne	Longré	Empuré	Paizay-Naudouin	Theil-Rabier
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre du bourg (en °)	11,74	10,9	0,0	0,0	0,0	24,4	111,2	49,5	14,5	0,0	51,6
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	68,35	9,4	24,5	36,6	45,3	36,2	0,0	8,3	68,2	62,2	36,4
Indice d'occupation des horizons (en °)	68,4	20,2	24,5	36,6	45,3	60,6	111,2	57,9	82,8	62,2	88,0
Indice de densité sur l'horizon	0,3	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,5	0,3
Espace de respiration (en °)	247,1	225,4	198,8	175,8	297,8	248,1	148,1	139,6	129,3	178,8	185,0
Constat :	Pas de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle					

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)															Seuils
Loubillé	Villemalin	Loubigné	La Bataille	Crézières	Aubigné	Paisay-le-Chart	Asnières-en-Poitou	Chérigné	Fontenille-St-Martin	Chef-Boutonne	Ardilleux	Bouin	Pioussay	Hanc	
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	43,4	29,7	0,0	0,0	0,0	22,3	6,9	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
24,5	16,1	21,2	26,5	24,8	7,0	29,6	33,8	0,0	12,6	36,8	30,8	33,9	12,4	23,7	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
24,5	16,1	21,2	26,5	24,8	7,0	29,6	33,8	43,4	42,3	36,8	30,8	33,9	34,7	30,6	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le grand paysage
0,8	1,2	1,0	0,8	0,9	0,9	0,7	0,7	0,4	0,5	0,8	0,6	0,5	0,9	0,8	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : un effet de saturation, mais sur un faible angle d'horizon
257,5	327,7	290,0	281,8	242,8	353,0	195,3	163,2	316,6	248,8	212,9	247,6	233,2	247,4	245,5	160 à 180° souhaitables ; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse de la saturation visuelle sans le projet (en rouge : seuil dépassé / en orange : valeur comprise en seuil référence et seuil critique)

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)												
	Luché-sur-Brioux	Les Eduts	Romazières	Villiers-Couture	Chives	Couture-d'Argenson	St-Fraigne	Longré	Empuré	Paizay-Naudouin	Theil-Rabier	Loubillé
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre du bourg (en °)	11,74	10,9	0,0	0,0	0,0	24,4	111,2	49,5	14,5	0,0	51,6	0,0
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	68,35	9,4	24,5	36,6	45,3	36,2	0,0	8,3	68,2	62,2	36,4	24,5
	Projet 12,75	18,7	28,4	30,1	22,7	46,2	18,7	24,3	18,5	29,0	23,2	78,1
Indice d'occupation des horizons (en °)	92,8	38,9	52,9	66,8	68,1	106,8	129,9	82,2	101,3	91,2	111,2	102,6
Espace de respiration (en °)	153,77	141,6	198,8	175,8	192,7	174,9	148,1	92,8	129,3	111,2	102,4	156,0
Constat :	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle								

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)														Seuils
Villemalin	Loubigné	La Bataille	Crézières	Aubigné	Paisay-le-Chart	Asnières-en-Poitou	Chérigné	Fontenille-St-Martin	Chef-Boutonne	Ardilleux	Bouin	Pioussay	Hanc	
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	43,4	29,7	0,0	0,0	0,0	22,3	6,9	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
16,1	21,2	26,5	24,8	7,0	29,6	33,8	0,0	12,6	36,8	30,8	33,9	12,4	23,7	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
161,1	35,2	27,4	26,8	52,8	24,1	18,2	14,4	16,1	20,4	29,3	31,0	24,7	34,6	
177,1	56,3	53,9	51,6	59,8	53,7	52,1	57,8	58,4	57,2	60,0	64,9	59,4	65,1	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le grand paysage
150,2	139,5	139,0	141,5	200,8	135,3	163,2	185,7	140,5	103,0	140,8	104,4	114,7	114,5	160 à 180° souhaitables ; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de risque de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché						

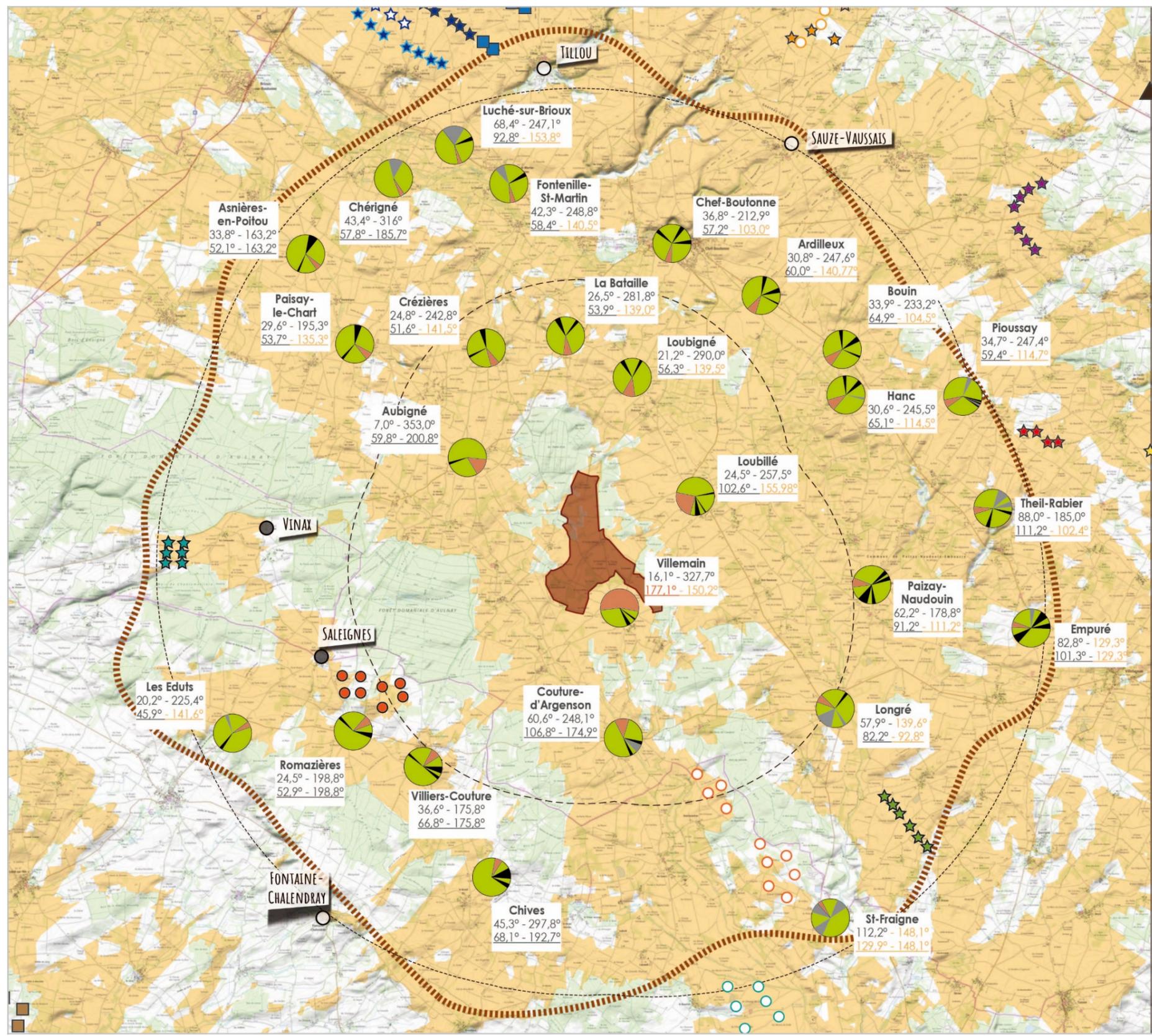
Analyse de la saturation visuelle avec la ZIP (en rouge : seuil dépassé / en orange : valeur comprise en seuil référence et seuil critique)

L'analyse de la saturation visuelle en l'absence du projet montre qu'il existe actuellement un risque de saturation visuelle très réduit sur le territoire d'étude avec les bourgs au sud de Longré, Empuré et St-Fraigne, qui montrent un faible espace de respiration. À l'exception de ces 3 bourgs, cela signifie que les horizons paysagers des bourgs ne sont pas encerclés par le motif éolien, même si celui-ci reste présent dans le paysage, notamment au niveau de la plaine de Niort avec 4 projets et parcs existants en limite de l'aire d'étude rapprochée.

En présence de la ZIP, le risque de saturation visuelle s'exprime sur le territoire d'étude. En effet, la plupart des indices diffèrent avant et après l'implantation de la ZIP. Ainsi, 20 bourgs présentent des effets de saturation. Principalement localisés en arc de cercle dans la Plaine de Niort, ils présentent un risque modéré de saturation visuelle : la ZIP vient en effet couper l'espace de respiration maximal de ces bourgs, qui sont déjà impactés par plusieurs parcs existants ou projets autorisés. Ainsi une sensibilité vis-à-vis d'une visibilité du projet depuis cet espace est donc à envisager. Il s'agirait de limiter au maximum les effets d'encercllement et de saturation de l'écharpe bocagère de la Plaine de Niort. Toutefois, la végétation bocagère cette zone et les grands boisements autour des bourgs risquent d'annuler une partie des risques de saturation visuelle.

À proximité immédiate du projet, le bourg de Villemain montre une sensibilité toute particulière : étant à moins d'un kilomètre de la ZIP, cette dernière recouvre donc un très grand angle de champ depuis le centre du village, induisant un risque élevé de saturation visuelle. Cette sensibilité élevée du bourg sera donc à prendre en compte lors du choix de l'implantation, afin d'éviter ou de réduire au maximum ce risque.

La carte présentée page suivante permet de spatialiser les cônes de vue des différents projets et parcs existants sur le territoire d'étude.



PROJET EOLIEN DES GROIES

CONTEXTE EOLIEN (AIRE D'ETUDE RAPPROCHÉE)

- LEGENDE**
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée
- Contexte éolien**
- Parc éolien existant
 - Parc accordé ou en construction
 - Parc éolien en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale
 - Parc des Raffauds et projet d'extension
 - Parc de Melleran-Hanc-Lorigné- La Chapelle-Pouilloux
 - Parc de Theil Rabier
 - Parc éolien de la Tourette
 - Extension du parc de la Tourette
 - Parc éolien des Châteliers
 - Parc éolien des Touches de périgny Gibourne
 - Parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire
 - Parc éolien de la ferme éolienne de Romazières
 - Parc éolien de Saint Fraigne
 - Parc éolien de Volkswind-Saint-Fraigne
 - Parc éolien de La Couture
- Saturation visuelle**
- Zone de visibilité théorique de la ZIP
 - Bourg en dehors de la zone de visibilité de la ZIP
 - Rayon de 5 / 10 Km autour de la ZIP
 - Saturation visuelle depuis les bourgs de l'aire rapprochée
 - Champ de visibilité de la ZIP
 - Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées à moins de 5 km
 - Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées entre 5 et 10 km
 - Ouverture visuelle sans éolienne
- Bourg situé à moins de 10km du projet**
- Indice d'occupation des horizons - Espace de respiration sans le projet
 Indice d'occupation des horizons - Espace de respiration avec la ZIP (scénario maximisant)
- 318,5° Indice ne présentant pas d'incidence
 318,5° Indice présentant une incidence faible (entre le seuil critique et le seuil acceptable)
 318,5° Indice présentant une incidence forte (en dessous du seuil critique)



3.6 Un Tourisme vert sur l'aire d'étude

3.6.1 Le GR36 et Saint-Jacques-de-Compostelle

Deux chemins de grande randonnée sont présents sur l'aire d'étude rapprochée :

- Le passage du GR36 correspond à une portion de la voie principale du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce sentier venant de Melle arpenté principalement les grands massifs forestiers de l'aire d'étude comme la forêt domaniale d'Aulnay ou les Grands Bois, puis poursuit sa route vers Tusson, en passant par Saint-Fraigne. Alternant entre ambiance boisée et clairières, ce chemin montre de belles percées visuelles depuis les espaces ouverts en direction de la ZIP.
- Le GR de Pays de la Sylve d'Argenson passe par le Bois de Chantemerlière et rejoint le GR 36 au niveau du bourg de Saleignes. Présentant une alternative au GR36, ce chemin ne montre par contre que peu d'ouverture sur le grand paysage sur l'aire d'étude rapprochée.

3.6.2 Un tourisme de petite randonnée mettant en scène les bourgs et leur patrimoine

Les autres itinéraires de randonnée présentés sur l'aire d'étude rapprochée sont d'usage plus local. Les boucles sont particulièrement présentes autour de la vallée de la Boutonne et de l'Aume, à mi-chemin entre la plaine céréalière et l'écharpe bocagère. Elles s'appuient préférentiellement sur le micro-relief des vallées sèches, permettant ainsi quelques vues en belvédère. Parmi l'iconographie intercommunale, les petits sentiers mettent en valeur le patrimoine des bourgs, principalement bâti (vieux bourg, châteaux ou logis, chapelle, moulin) et bien entendu les églises, souvent protégées au titre des monuments historiques, à l'image de celle de Chef-Boutonne ou de Villiers-Couture.

Ces sentiers se concentrent principalement autour de deux pôles d'attraction : l'écharpe bocagère avec les vallées de la Boutonne et de l'Aume d'une part et les bourgs situés le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle d'autre part comme Couture d'Argenson ou Saint-Fraigne.

Étonnamment, peu de boucles sont répertoriées dans la forêt domaniale d'Aulnay ou même les autres massifs forestiers de la marche boisée à l'exception du passage du GR et du GRP. Les larges allées se rejoignant en étoile autour d'un carrefour et la toponymie des lieux (la Fontaine de Grison, Trotte Chien...) témoignent de la pratique de la chasse à court à une époque antérieure. Ces voies ont aujourd'hui été reconverties en routes communales ou départementales pour une bonne partie d'entre elles et permettent de relier les bourgs des différentes clairières. Mais la forêt domaniale d'Aulnay reste un lieu de détente et de balade (piétonne, cycliste ou équestre) privilégié des riverains des bourgs alentour. Sa fréquentation augmente donc notamment le week-end. Cependant les petits chemins qui la parcourent restent dans l'ambiance très fermée des sous-bois et ne montrent pas de véritable ouverture sur le paysage de bocage environnant.

3.6.3 Les lieux valorisés

L'aire d'étude rapprochée présente un grand nombre d'églises et quelques châteaux. Toutefois, ces derniers restent bien souvent privés. Situées à proximité d'un boisement ou en limite de l'écharpe bocagère, ces demeures sont entourées de leur parc paysager, qui se fond dans la trame végétale bocagère ou boisée. Ils sont peu visibles dans le paysage.

Seule exception, le château de Javarzay à l'appui du cœur de Chef-Boutonne se visite toute l'année et est également mis en scène depuis les hauteurs de la marche boisée, reconnaissable facilement dans la silhouette urbaine de la ville. Protégé au titre des monuments historiques, ce château est également l'un des premiers châteaux Renaissance en Poitou, construit en 1515 par François de Rochechouart.



Panneau d'information présentant les lieux d'intérêt touristiques et les sentiers de randonnée présents sur le Pays Mellois



Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle

La proximité du chemin de Saint-Jacques de Compostelle est particulièrement marquée par un certain nombre de petites églises souvent remarquables, et/ ou qui jalonnent ce sentier.

Le territoire s'oriente également vers les activités équestres et aériennes avec la proposition de balades équestres ou d'activités telles que le parapente ou le saut en chute libre du côté d'Empuré.

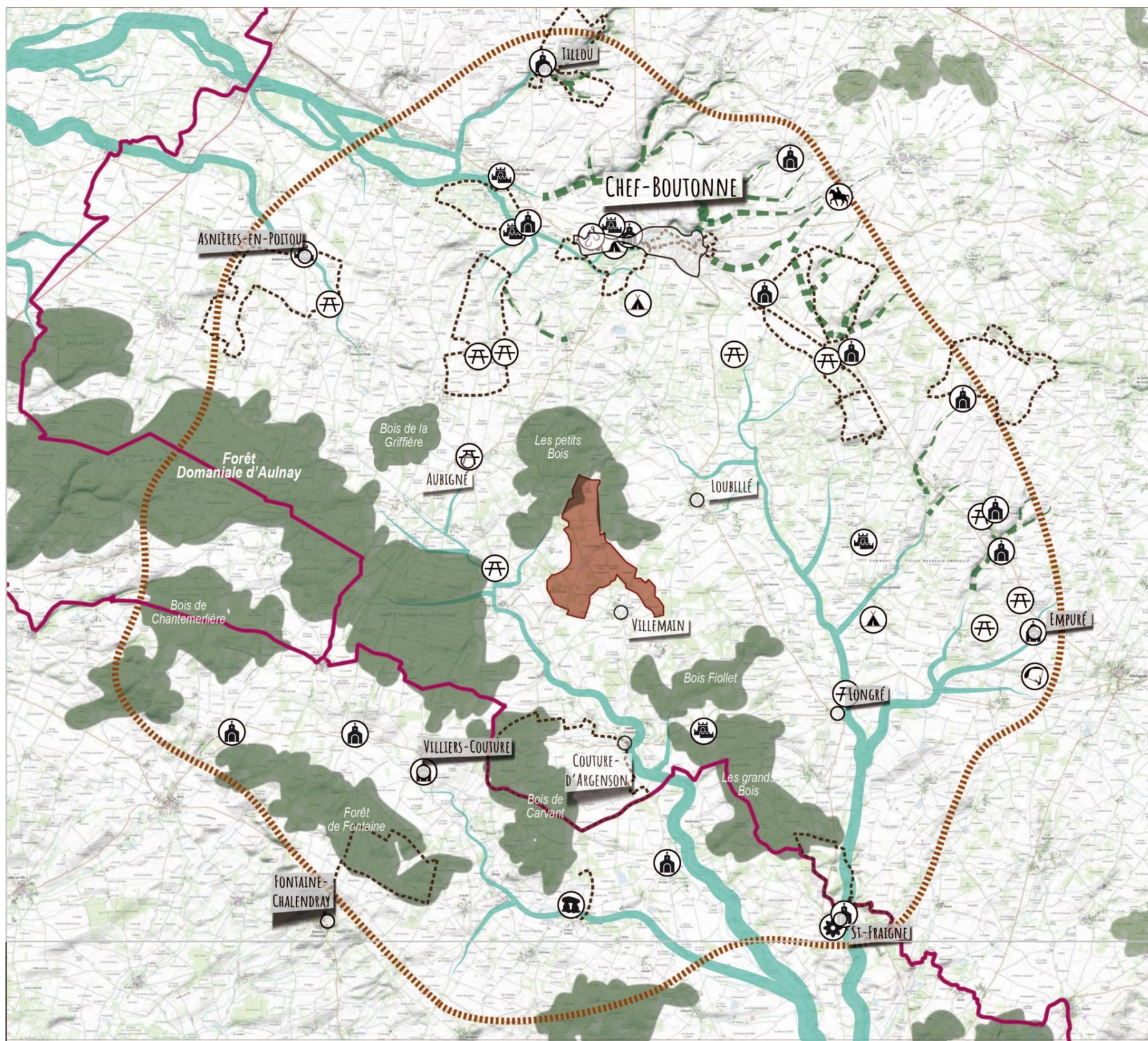
Le tourisme à l'échelle rapprochée est principalement tourné vers la randonnée. Sa répartition est également polarisée, autour des bourgs au nord du territoire et autour des grands massifs forestiers au sud-est avec le passage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR36) et du GR de Pays de la Sylve d'Argenson. Les passages en forêt ne posent pas de sensibilité particulière. Celle-ci se focalise principalement au niveau des clairières ouvertes et plus particulièrement au niveau des lisières forestières, lieu de « transition » entre deux ambiances. L'ouverture soudaine du paysage donne lieu à plus d'attention de la part de l'observateur, qui focalisera plus facilement le regard sur les éléments dynamiques comme la rotation des pales d'une éolienne.

Le centre de l'aire d'étude ne montre pas d'équipement touristique particulier, ce qui entraîne une sensibilité très faible de cette zone, à proximité immédiate de la ZIP.

Le nord est marqué par plusieurs petites boucles qui sillonnent les alentours des bourgs. Leur passage au niveau de la zone de bocage montre une sensibilité très limitée avec des ambiances refermées et isolées. Celle-ci augmente légèrement au niveau des hauteurs des vallées sèches. Toutefois la distance au projet permet de relativiser fortement cette sensibilité, la taille des éoliennes étant plus faible à presque 10 km.



Forêt de Chef-Boutonne



PROJET EOLIEN DES GROIES
TOURISME
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHÉE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée

Éléments structurants et particularités paysagères

- Verrou boisé
- Vallée
- Vallée sèche

Itinéraires touristiques

- Itinéraire de grande randonnée (GR36 et GRP de la Sylve d'Argenson)
- Itinéraire de petite randonnée

Lieux d'intérêt
 (recensés dans les documents de tourisme)

- Château ou Manoir / Eglise ou chapelle
- Jardin / Location de vélos / Balade à cheval
- Tables de Pique-nique / lieu de pêche / parapente
- Hôtel / Chambre d'hôtes ou Gîte / Camping
- Autres lieu d'intérêt...

0 2,5 5 Kilomètres

4 Analyse paysagère de l'aire d'étude immédiate

4.1 Limites de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate paysagère permet de tenir **compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet** et d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes. Elle s'appuie sur un périmètre compris environ entre un et cinq kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes.

4.2 Paysage

L'aire d'étude immédiate se situe à la limite entre les deux unités paysagères de la marche boisée et de la plaine de Niort.

La première, à l'ouest, montre une orientation générale nord-ouest/sud-est suivie par les grands massifs forestiers implantés sur le territoire, mais également à plus petite échelle, par le vallon du ruisseau de la Couture, qui traverse l'ensemble de la zone et qui structure le microrelief de celle-ci. Ainsi, cette clairière ouverte n'est donc pas horizontale et offre quelques légers décrochés qui à cette échelle sont suffisants pour créer des barrières et des jeux visuels (masques topographiques, mise en scène d'une silhouette d'un bourg...) Cette grande clairière délimitée à l'ouest par la forêt domaniale de Chef-Boutonne et à l'est par les bois de Saveigne, de Couture et les Petits Bois, compte ainsi trois bourgs avec Aubigné, Villemain et Couture-d'Argenson. Étonnamment, malgré les grandes parcelles de culture céréalière sur le secteur qui ouvrent le paysage, chacun de ces bourgs possède son propre espace visuel, recréé par le microrelief et les petits boisements résiduels en patchwork au milieu de la clairière : aucun d'entre eux n'est visible en même temps qu'un autre. Les bourgs d'Aubigné et de Couture-d'Argenson sont par contre signalés métaphoriquement dans le paysage un peu plus large par leur château d'eau respectif. La ligne à haute tension qui traverse cette unité paysagère se remarque également de manière ponctuelle, au niveau des différents petits bassins visuels qui viennent animer le secteur.

En droit de la limite de la marche boisée, au niveau de la bascule du relief, à l'est, 4 bourgs (La Bataille, Loubigné, Loubillé et Longré) se partagent le secteur. Ce dernier fait partie de la Plaine de Niort et présente donc des ambiances de grande plaine céréalière ouverte, toutefois agitée çà et là par le relief de la rupture géologique qui délimite la marche boisée. Cela engendre un décroché, qui oriente préférentiellement les vues vers le nord ou le nord-est. Toutefois, ce secteur de plaine est pris en étau entre la marche boisée et l'écharpe bocagère qui vient délimiter l'aire d'étude immédiate. La démultiplication des haies au nord-est, vient alors refermer l'horizon et limite fortement les vues malgré la bascule topographique.

La zone de projet (ZIP) est quant à elle située dans l'unité paysagère de la marche boisée, caractérisée par ces ambiances de petites clairières cultivées et entourées de boisements dont certains comme les Petits Bois, en limite nord de la ZIP, montrent une taille assez conséquente. Quelques petites pastilles boisées parsèment la zone d'implantation potentielle et on y retrouve également quelques très rares parcelles de vigne. Cette zone est traversée par deux voies rurales carrossables et par de multiples petits chemins agricoles et sentiers, qui peuvent présenter différents profils, tantôt ouverts sur des espaces agricoles, tantôt exprimant une ambiance de chemin creux bordé d'arbres de haut-jet qui viennent former une voûte.

L'aire d'étude immédiate est donc marquée par deux unités paysagères : on y retrouve la marche boisée, avec ses ambiances caractéristiques de clairières habitées entourées de grands massifs forestiers et la plaine de Niort et ses grands espaces cultivés, marqués par les incursions répétées de l'écharpe bocagère, qui viennent fermer le paysage.



Une ambiance s'apparentant à des chemins creux dans les boisements (ici sur la ZIP)



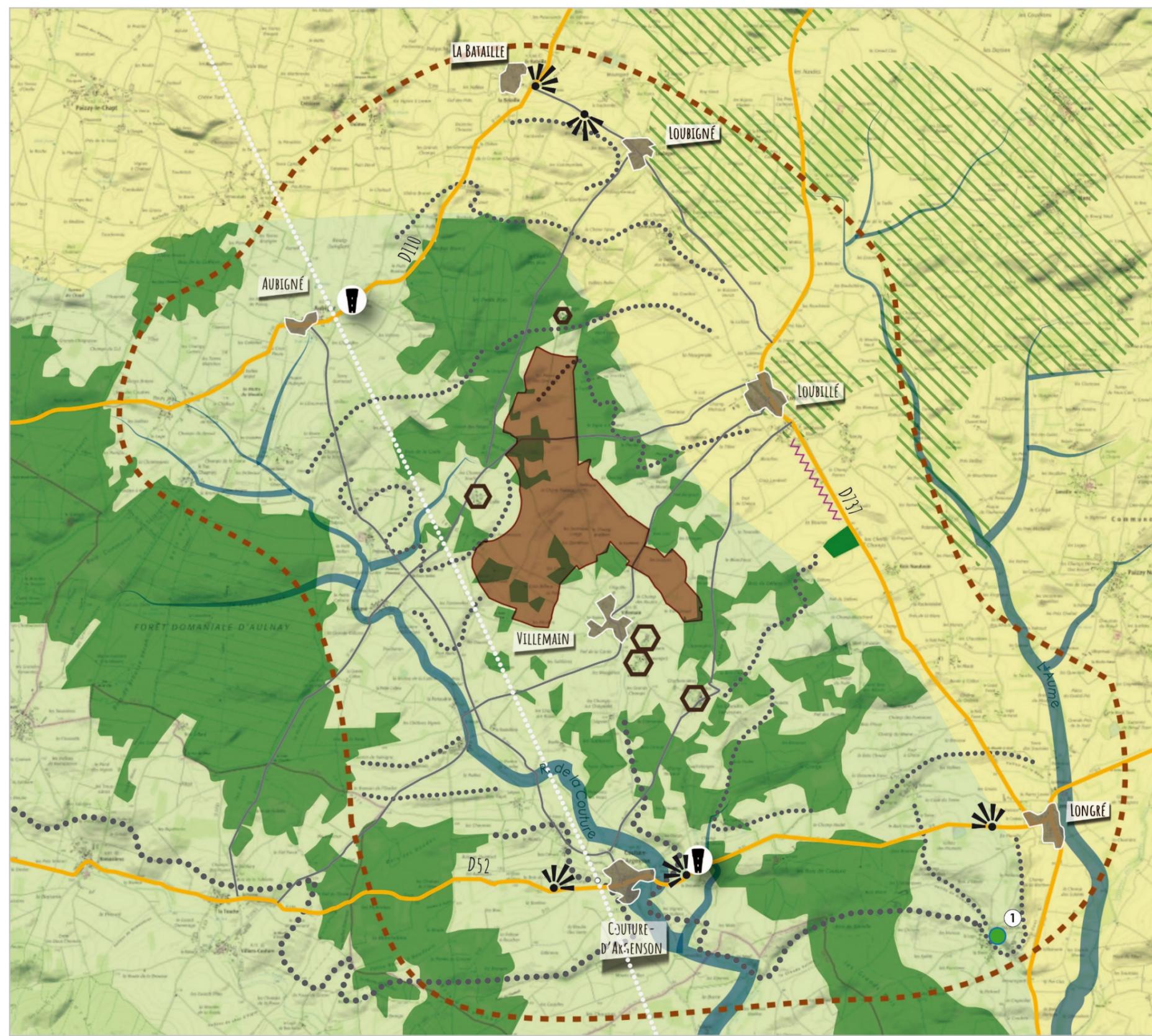
Des clairières cultivées sur la ZIP



La Plaine de Niort visible depuis les abords de Longré



Les massifs boisés marquant le paysage de la marche boisée



PROJET EOLIEN DES GROIES
**PAYSAGE
 (AIRE IMMEDIATE)**

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Zone d'implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate

Éléments structurants et particularités paysagères

Lignes de forces paysagères

- Vallée
- Ligne de crête ou coteau
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Dégagement visuel depuis la D737

Bourgs et hameaux

- Bourg à proximité immédiate du site
- Hameau à proximité immédiate du site (moins de 1km)

Végétation

- Verrou boisé
- Mélange de micro-boisements et de haies bocagères qui viennent créer une fermeture du paysage (écharpe boisée de la plaine de Niort)

Infrastructures

- Infrastructure routière de transit
- Infrastructure routière rurale confidentielle à proximité immédiate de la ZIP
- Ligne à haute tension marquante dans le paysage

Patrimoine et visibilité

- Point de repère (château d'eau)
- Le logis de Cherçonnay, un édifice inscrit intégré dans un écran végétal et bâti mais partiellement visible depuis ses abords

Unités paysagères et urbaines

- La Plaine de Niort
- La marche boisée



Contenant la ZIP, la première unité présente donc des sensibilités assez fortes, dues à la proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. Ces sensibilités sont cependant découpées et varient légèrement selon les espaces visuels, fortes autour de Couture-d'Argenson et de Villemain respectivement pour les décrochés qui créent des jeux visuels et la proximité au projet, elles sont plus modérées autour d'Aubigné.

Le secteur de la plaine de Niort présente une sensibilité qui reste forte, mais moindre que celle de la marche boisée, du fait d'une orientation générale du relief à l'opposé de la ZIP et de la présence d'un bocage relictuel dû à la proximité de l'écharpe bocagère. Toutefois, malgré ces conditions, des vues ponctuelles sont possibles en direction du projet depuis les abords de Longré, de Loubillé et de Loubigné, qui pose une sensibilité par rapport au projet.

4.3 Habitat et infrastructures

4.3.1 Infrastructures routières

Trois voies principales parcourent l'aire d'étude immédiate :

- Au nord, la D110 relie Aulnay à Chef-Boutonne en passant par les bourgs d'Aubigné et de la Bataille. Elle traverse également la forêt domaniale de Chef-Boutonne et longe les Petits Bois. En dehors des passages en milieu boisé, cette voie présente des abords dégagés qui offrent des vues plus ou moins longues en fonction de la topographie. Ainsi, depuis les abords d'Aubigné, ces perspectives restent relativement courtes, arrêtées par la légère ligne de crête qui sépare le secteur de la ZIP. Autour de La Bataille, à l'inverse, de très longues vues s'offrent à l'usager toutefois orientées vers le nord : ces ouvertures visuelles permettent notamment de mettre en scène la ville de Chef-Boutonne.
- La D52 traverse le sud de l'aire d'étude immédiate et passage par les bourgs de Couture-d'Argenson et de Longré. Elle présente sur cette portion les mêmes caractéristiques que la D110 : des vues très refermées dans les 2 grands massifs forestiers qui encadrent le bourg de Couture-d'Argenson et des dégagements visuels lointains depuis les espaces de clairières qui mettent en scène la silhouette des bourgs ou le paysage éolien comme autour de Longré.
- La dernière, la D737, parcourt l'est de la zone. Cette voie ne passe pas dans les grands boisements, mais se situe à la limite paysagère entre la marche boisée et l'écharpe bocagère de la Plaine de Niort. De ce fait, elle revêt des ambiances mixtes avec certains secteurs très ouverts et d'autres cadrés par de hautes haies rappelant le paysage bocager à proximité. Quelques larges ouvertures sont ainsi repérables au sud du bourg de Loubillé, que cette route dessert.

Les infrastructures rurales d'ordre inférieur, présentent quant à elles des ambiances qui dépendent du secteur qu'elles traversent : plutôt ouvertes au niveau des clairières, les perceptions du paysage se raccourcissent fortement au niveau des passages en sous-bois et des bourgs et hameaux souvent entourés d'une trame bocagère résiduelle.

Sur l'aire d'étude immédiate, les voies principales présentent donc ambiances différentes selon les secteurs : très refermées au niveau des boisements ou des zones de bocages, elles peuvent offrir au niveau des zones de grandes cultures de larges champs visuels sur le paysage lointain. Lorsqu'ils sont orientés vers la ZIP, ils peuvent alors poser une sensibilité par rapport au projet, qui peut être accentuée lorsque ces vues mettent en scène un élément particulier du paysage comme la silhouette d'un bourg.



D110 Vue depuis courte depuis les abords d'Aubigné



D110- Vue dégagée depuis la Bataille en direction de Chef-Boutonne



D52 Vue longue en direction du Nord depuis la voie aux abords de Longré

4.3.2 *Le patrimoine*

Un seul édifice fait partie de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du logis de Cherçonnay (1), situé dans le hameau étagé du Vivier. Le monument est entouré d'une enceinte épaisse qui ne montre pas de dégagements sur le paysage malgré la position du château. La végétation vient refermer les potentiels cônes visuels. Il faut prendre un peu de recul pour pouvoir saisir ce château dans le paysage. Ainsi, depuis l'entrée de ce hameau, deux silhouettes de châteaux se dégagent, l'une est celle du logis protégé au titre des monuments historiques, l'autre, plus visible que le logis, est celle d'un château de villégiature, plus récent, mais non protégé au titre des monuments historiques.

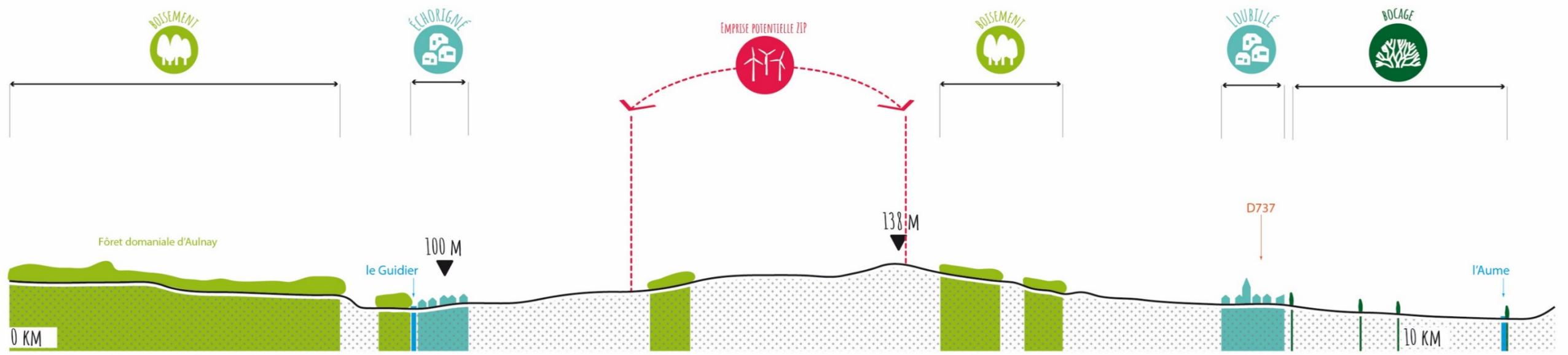
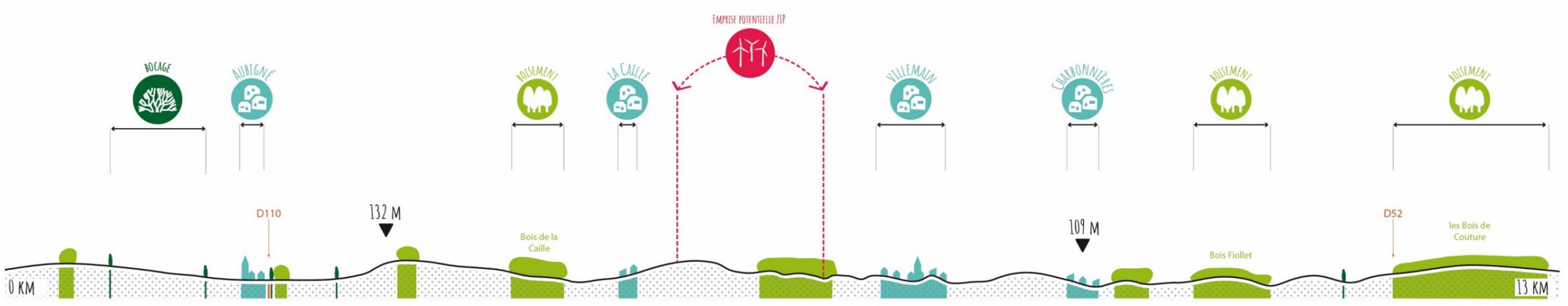
Ce monument possède donc une faible sensibilité liée à une covisibilité potentielle avec le projet.



Le Logis de Cherçonnay, faiblement visible dans le paysage

4.3.3 Les bourgs de l'aire d'étude

Sur l'aire d'étude immédiate, 7 bourgs principaux sont recensés. Selon leur situation et leur contexte paysager, ils peuvent présenter plus ou moins de sensibilité par rapport au projet. Ceux identifiés comme plus sensibles sont traités de manière plus détaillée dans le paragraphe suivant.





PROJET EOLIEN DES GROIES BATI (AIRE D'ETUDE IMMEDIATE)

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate

Éléments structurants et visibilité dans le paysage

- Bourg
- Hameau situé à moins d'un kilomètre de la ZIP

Contexte d'implantation des bourgs

- Coeur urbain aux ambiances confidentielles
- Coeur urbain montrant des visibilités ponctuelles sur le paysage environnant
- Frange urbaine fermée
- Frange urbaine montrant plusieurs dégagements visuels vers le projet
- Vue depuis le bourg
- Vue sur le bourg ou le repère/patrimoine du bourg (clocher, château...)

Contexte d'implantation des hameaux

- Hameau dans un contexte fermé (accès, extérieurs et habitations)
- Hameau présentant un contexte fermé depuis l'habitation (imbrication du bâti, végétation du jardin) mais dont les abords, la cour ou l'accès peut présenter des ouvertures
- Hameau avec ouverture visuelle en direction d'une partie de la ZIP depuis les secteurs habités
- Hameau avec vue large sur un ou plusieurs secteurs de la ZIP depuis les secteurs habités
- Orientation des façades

Patrimoine et visibilité

- Le logis de Cherçonnay, un édifice inscrit intégré dans un écrin végétal et bâti mais partiellement visible depuis ses abords

4.3.3.1 Couture d'Argenson

Le bourg de Couture-d'Argenson, qui compte environ 400 habitants, est implanté de manière étagée sur le replat du petit vallon du ruisseau de la Couture. Avec Loubillé, c'est le village le plus peuplé de l'aire d'étude immédiate. **Son centre** aux ambiances rurales pittoresques avec son église et ses maisons de pierres calcaires reste toutefois recentré sur lui-même, dans le fond du vallon, et **ne montre pas d'ouverture particulière sur le grand paysage**. En périphérie, quelques nouvelles habitations sont venues s'implanter sur le pourtour, sur les hauteurs du vallon. Elles sont accompagnées par le bâti agricole récent, comme **les silos. Ces derniers au nombre de deux, marquent l'entrée ouest et nord du petit bourg**. Ces franges bâties, en contact avec les espaces plus ouverts de grande culture montrent donc plus de sensibilités que le cœur. Toutefois, une végétation assez dense autour du bourg marque la transition entre les deux milieux et vient refermer partiellement les vues.

Le bourg dans son ensemble est également visible dans le paysage depuis les coteaux du vallon et peut être plus ou moins mis en scène. **Ainsi, depuis la D52 à l'ouest, sa silhouette et plus particulièrement la frange du bourg se perçoit dans le paysage**. Cette vue ne montre cependant pas de particularité, à l'inverse de **celle depuis l'est, au niveau du château d'eau, qui permet de visualiser le bourg accroché à la pente du vallon**. Cette mise en scène de la silhouette de Couture-d'Argenson marque son entrée est et agit comme une présentation du bourg, qui donne le ton d'un petit village rural niché au cœur de la campagne. **Elle pose donc une sensibilité particulière par rapport à l'implantation d'un projet éolien à proximité**.



Silhouette du bourg de Couture d'Argenson depuis le château d'eau du bourg

4.3.3.2 *Villemain*

Le bourg de Villemain est celui qui est parmi les 7, le plus proche de la ZIP, à 500 m de celle-ci.

Doté d'environ 200 habitants, ce village présente quelques particularités qui peuvent poser des sensibilités par rapport au projet. En effet si la forte proximité à la ZIP pose déjà une sensibilité vis-à-vis d'un effet d'encercllement du bourg, **son ouverture depuis le cœur du village**, pose un enjeu supplémentaire avec une potentielle covisibilité depuis ce secteur.

Toutefois, la **trame végétale dense de ses abords permet de le masquer partiellement dans le paysage** et referme les vues depuis les habitations qui sont situées sur le pourtour du bourg. Si **quelques perceptions d'une partie de la silhouette du bourg sont possibles depuis la desserte sud-est, la sortie nord, en direction du projet** montre un encadrement par de hautes haies, qui viennent fortement limiter les perceptions sur le grand paysage, donc la sensibilité de cet accès par rapport au projet.

Ainsi, les sensibilités de ce bourg se concentrent sur l'ouverture depuis le centre et la potentielle mise en covisibilité d'une partie de sa silhouette depuis son entrée sud-est.



Contexte paysager du bourg de Villemain



La petite placette du village, montrant une ouverture sur l'extérieur



L'ouverture vers l'est depuis la placette du centre du village (1)